



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 1 de 23

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE COMMUNE

1.1. Identifiant du Produit

1.1.1. Nom commercial/désignation

Batterie chargée sèche

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Batteries pour sports motorisés

1.2.2. Utilisations déconseillées

Toute autre non énumérée ci-dessus

1.3. Détails sur le fournisseur

1.3.1. Fournisseur :

GS Battery (U.S.A.) Inc.

1.3.2. Site Web

www.gsbattery.com

1.3.3. Information de contact

1150 Northmeadow Parkway
STE110
Roswell
GA 30076-3886

1.3.4. Contact national

GS Battery (U.S.A.) Inc : (678) 762-4818

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence

CHEMTREC : Nationale : (800)424-9300
International : 1(703)527-3887

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Classe 13 : Solides non inflammables dans un emballage non inflammable

Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Page 2 de 23

Date de révision : Le 10 juillet

2.1.2 Classification selon 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi : Irritant

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1 Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Identificateur du produit :

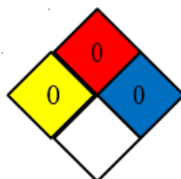
Batterie chargée sèche

Pictogrammes de danger :



Xi : Irritant

NFPA :



SIMDUT :

Non réglementé

Mot indicateur :

AVERTISSEMENT

Mention de danger :

Nocif par contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires

Avertissement! Contient du plomb

Conseil de prudence :

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes nues, pendant le chargement des accumulateurs.



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 3 de 23

2.3. Autres dangers

Effets nocifs et symptômes sur la santé :

Inhalation : (Aiguë) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
(Chronique) : Des contacts répétés et prolongés peuvent provoquer une irritation.

Peau : (Aiguë) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
(Chronique) : Aucune donnée disponible

Yeux : (Aiguë) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
(Chronique) : Une exposition à la poussière peut causer une irritation.
Pas de données disponibles

Ingestion : (Aiguë) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
L'ingestion de plomb peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et de fortes crampes.
(Chronique) : Pas de données disponibles

Effets cancérogènes :

Le matériel est un article. Aucun effet sur la santé n'est prévu si ce produit est utilisé comme vendu, dans des conditions normales. Le matériau ne contient pas de composants qui présentent des effets cancérogènes.

Les symptômes de toxicité au plomb comprennent les maux de tête, la fatigue, les douleurs abdominales, la perte d'appétit, les douleurs musculaires et la faiblesse, des perturbations du sommeil et l'irritabilité. L'absorption du plomb peut causer la nausée, la perte de poids, des spasmes abdominaux, de la douleur dans les bras, les jambes et aux articulations.

Les effets d'exposition au plomb peuvent provoquer des dommages du système nerveux central (SNC), une dysfonction rénale, l'anémie; la neuropathie, particulièrement au niveau des nerfs moteurs, avec main tombante; et des changements potentiels dans la reproduction.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Description du mélange

Cas n°	N° CE	Poids (%)	Nom	Classification SIM-DUT	Classification selon CLP (1272/2008)
7439-92-1	231-100-4	89-92%	Plomb	D2A	Xn, N, T; R20/22, R33, R50, R50/53, R53, R61, R62; Répr. Cat. 1, Répr. Cat. 3; S53, S45, S60, S61 sauf celles précisées ailleurs dans l'annexe
7440-36-0	231-146-5	0,2%	Antimoine	Produit non contrôlé selon les critères de classification de SIM-DUT; D1B (poudre)	Xn, N; R20/22, R51/53; S2, S61 sauf tetroxyde, pentoxyde, trisulfure, pentasulfure et ceux précisés ailleurs dans l'annexe
7440-31-5	231-141-8	0,006%	Étain	Produit non contrôlé selon les critères de classification de SIM-DUT	Non répertoriée
7440-38-2	231-148-6	0,003%	Arsenic	D1A, D2A	T, N; R23/25, R50/53; S1/2, S20/21, S28, S45, S60, S61
7440-70-2	231-179-5	0,002%	Calcium	B6, E	F; R15; S2, S8, S24/25, S43



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 4 de 23

Le matériau du boîtier compose 5 à 6 % de l'article. Le matériau du boîtier comprend les éléments suivants : 1- Propène, homopolymère (9003-07-0); Polystyrène (9003-53-6); Acrylonitrile, polymère avec le styrène (9003-54-7); Acrylonitrile, copolymère avec 1,3-butadiène et styrène (9003-56-9); Polymère de styrène avec 1,3-butadiène et styrène (9003-56-9); Polymère de styrène avec 1,3-butadiène (Kraton) (9003-55-8); Éthylène, chloro-, polymère (9003-86-2); Caoutchouc dur; Polycarbonate; Polyéthylène.

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

4.1.1 Contact oculaire :

Un premier soin ne devrait pas être nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales et conformément aux recommandations. En cas de contact avec le matériau, un rinçage des yeux est nécessaire avec de l'eau. En cas de signes/symptômes, consulter un médecin.

4.1.2 Inhalation :

Un premier soin ne devrait pas être nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales et conformément aux recommandations. Si des signes/symptômes se manifestent, déplacez la personne à l'air frais.

4.1.3 Contact avec la peau :

Un premier soin ne devrait pas être nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales et conformément aux recommandations. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas de signes/symptômes, consulter un médecin.

4.1.4 Ingestion :

Un premier soin ne devrait pas être nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales et conformément aux recommandations. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

4.1.5 Auto-protection du secouriste :

Si la respiration artificielle est nécessaire, vous devez utiliser un masque de poche équipé d'une valve à sens unique ou un autre dispositif médical respiratoire approprié.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Méthode d'extinction :

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés :

CO2, un produit chimique sec ou la mousse

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés :

Évitez d'utiliser de l'eau



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 5 de 23

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.2.1 *Produits de combustion dangereux :*

La partie avec plomb de l'accumulateur produira probablement la fumée avec des métaux toxiques, des vapeurs ou des poussières.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers :

Gardez les étincelles ou les sources de feu loin des batteries. Ne laissez pas les matériaux métalliques toucher simultanément les bornes positive et négative des cellules et des batteries.

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Les vêtements de protection structuraux des pompiers fourniront uniquement une protection limitée.

5.4. Renseignements complémentaires :

Le matériau même est non-combustible, bien que dans des situations d'incendie, il produira probablement une fumée, vapeur ou une poussière de métal toxique.

SECTION 6. MESURES DE REJETS ACCIDENTELS

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucunes précautions ne sont nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales et conformément aux recommandations. Éviter le contact de plomb avec la peau.

6.1.1 *Pour le personnel non-secouriste*

Équipement de protection : Porter des gants de protection chimiques

6.1.2 *Pour les intervenants d'urgence*

Aucunes mesures d'urgence ne sont nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales et conformément aux recommandations. Utilisez des procédures normales de nettoyage.

Équipement de protection individuel :

Porter des gants de protection chimique, des lunettes, des vêtements résistants aux acides et des bottes, et un respirateur si la ventilation est insuffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. L'écoulement d'eau servant à combattre le feu et l'eau diluée peuvent être toxiques et corrosifs, ce qui peut causer des impacts environnementaux indésirables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 *Pour un confinement :*

La poussière de plomb devrait être aspirés ou balayé humide dans un récipient approuvé D.O.T. Utilisez les contrôles qui minimisent les émissions fugitives. N'utilisez pas d'air comprimé.

6.3.2 *Pour le nettoyage :*

Contactez les autorités locales et/ou de l'État pour les besoins d'élimination appropriés.



SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 *Mesure de protection :*

Manipulez les accumulateurs avec précaution. Ne pas renverser pour éviter les déversements (s'il est rempli d'électrolytes). Éviter tout contact avec les composants internes. Porter des gants protecteurs lors du remplissage et de la manutention des batteries. Respectez les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien. Ne pas laisser de matériel conducteur toucher les bornes de batterie. Un court-circuit peut se produire et entraîner la défaillance de la batterie et un incendie.

7.1.2 *Conseils sur l'hygiène générale au travail*

Se laver abondamment avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Des stations de lave-yeux et des douches de sécurité doivent être fournies avec un approvisionnement illimité en eau. À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter tout contact avec des bases ou des acides forts, des matières organiques combustibles, des halures, des halogénures, du nitrate de potassium, du permanganate, des peroxydes, de l'hydrogène à l'état naissant, des agents réducteurs et de l'eau.

Mesures techniques et conditions de stockage :

Stocker à une température fraîche ou basse, dans un endroit bien aéré et sec à l'abri de la chaleur et des sources d'inflammation. Les batteries devraient aussi être entreposées sous un toit qui les protégera des conditions météo défavorables. Placer du carton entre les étages de batteries empilées pour éviter tout dommage et tout court-circuit. Rangez les accumulateurs sur une surface imperméable.

Classe de stockage : Classe 13 : Solides non inflammables dans un emballage non inflammable

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle :

Type de valeur limite (Pays d'origine)	Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Valeur limite	Processus de surveillance et d'observation
TWA (ACGIH USA) STEL (CA-ON) TWA (CA-ON) TWA (CA-QU) STEL (CH) TWA (CH) TWA (FI) Valeur limite biologique (FI) TWA (ME) Ceiling (NIOSH)	Arsenic		7440-38-2	0,01 mg/m ³ 50 µg/m ³ 10 µg/m ³ 1,1 mg/m ³ 1,2 mg/m ³ 0,01 mg/m ³ 0,01 mg/m ³ 70 nmol/L 1,1 mg/m ³ 1,2 mg/m ³	Règlement sur les substances désignées Moyen : Temps d'urine : à la fin du quart à la fin de la semaine de travail
TWA(ACGIH USA) TWA (CA) TWA (FI) STEL(ME) TWA (ME) TWA (NIOSH USA)	Étain	231-141-8	7440-31-5	2 mg/m ³ 2 mg/m ³ 2 mg/m ³ 4 mg/m ³ 2 mg/m ³ 2 mg/m ³	
TWA (ACGIH) TWA(CA ON) TWA(CA QU) STEL(CH) TWA(CH) TWA(FI) Valeur limite biologique (FI) TWA(JP) TWA(ME) TWA(NIOSH) TWA(OSHA)	Plomb	231-100-4	7439-92-1	0,05 mg/m ³ 0,05 mg/m ³ 0,05 mg/m ³ 0,15 (0,09) mg/m ³ 0,05 (0,03) mg/m ³ 0,1 mg/m ³ 1,4 umol/L 0,1 mg/m ³ 0,15 mg/m ³ 0,05 mg/m ³ 50 µg/m ³	Règlement sur les substances désignées Poussière (fumée) Poussière (fumée) Poussière En tant que Pb, poussières et vapeurs

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés :

Entreposer et charger dans un endroit bien aéré. La ventilation générale de la dilution est acceptable.

8.2.2 Équipement de protection individuel :

8.2.2.1 Pictogrammes :





Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Page 8 de 23

Date de révision : Le 10 juillet

8.2.2.2 Protection oculaire/facial

Porter des lunettes de protection (lunettes, écran facial ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux).

8.2.2.3 Protection de la peau :

Porter des gants de protection appropriés.

Aucune protection de la peau n'est habituellement requise dans des conditions normales d'utilisation. Conformément aux pratiques d'hygiène professionnelle, si un contact avec une fuite d'accumulateur est prévu, on doit prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact avec la peau. Dans des conditions d'exposition grave ou d'urgence, porter des vêtements et des bottes résistantes aux acides.

8.2.2.4 Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Apparence

État physique : Solide Couleur : Métal gris bleuâtre Odeur : Inodore Seuil d'odeur Aucune donnée

9.1.2. Données de base pertinentes de sécurité

pH (20 °C) :	Aucune donnée
Point/Plage de fusion (°C) :	252,2222-360
Point/plage d'ébullition initial (°C) :	1380
Température de décomposition (°C) :	Aucune donnée
Point éclair (°C) :	Aucune donnée
Température d'ignition (°C) :	Aucune donnée
Pression de Vapeur (hPa) :	Aucune donnée
Densité de vapeur (air = 1) :	Aucune donnée
Densité (g/cm ³) :	599.3267-705.4575 lbs/pi ³
Densité apparente (kg/m ³) :	Aucune donnée
Gravité spécifique/Densité relative (Eau=1) :	9,6-11,3
Solubilité dans l'eau (20 °C en g/l) :	Aucune donnée
Solubilité(s) :	Aucune donnée
Coefficient de partage :	Aucune donnée
N-Octanol/Eau (log Po/w) :	Aucune donnée
Viscosité, dynamique (mPa s) :	Aucune donnée

9.2. Autres informations sur la sécurité :

Propriétés des atmosphères explosives (mélanges) :	
Gaz et vapeurs :	Aucune donnée
Poussières :	Aucune donnée
Propriétés physiques et chimiques des nanoparticules :	Aucune donnée
Concentration en oxygène limitant :	Aucune donnée
Densité apparente :	Aucune donnée
Solubilité dans différents milieux :	Aucune donnée



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Page 9 de 23

Date de révision : Le 10 juillet

Stabilité dans les solvants organiques et l'identité des produits de dégradation pertinents :	Aucune donnée
Taux d'évaporation :	Aucune donnée
Conductivité :	Aucune donnée
Tension superficielle :	Aucune donnée
Constante de dissociation dans l'eau (pKa) :	Aucune donnée
Potentiel d'oxydoréduction :	Aucune donnée
Liposolubilité (solvant-huile à préciser) :	Aucune donnée
Température critique :	Aucune donnée

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Non réactif

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans des températures et pressions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter :

Surcharge prolongée; source d'allumage.

10.5. Matériaux Incompatibles :

Éviter tout contact avec des bases ou des acides forts, des matières organiques combustibles, des halures, des halogénures, du nitrate de potassium, du permanganate, des peroxydes, de l'hydrogène à l'état naissant, des agents réducteurs et de l'eau.

10.6. Produits de Décomposition Dangereux :

Les composés de plomb exposés à des températures élevées risquent de produire des émanations de métaux, de vapeurs ou de poussières toxiques; le contact avec des acides ou des bases fortes, ou la présence d'hydrogène à l'état naissant peut provoquer du gaz d'arsane hautement toxique.



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 10 de 23

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Plomb (7439-92-1)	Dose d'effet/Concentration	Espèces	Méthode	Temps
Toxicité orale aiguë	155 mg/kg	Humaine	LDLo	
Toxicité orale aiguë	1050 ug/kg	Rat	TDLo	30 semaines (int.)
Toxicité d'inhalation aiguë (poussière/brouillard)	0,011 mg/m ³	Humaine	LCLo	26 semaines (int.)
Mutagène	23 ug/m ³	Rat	Inhalation	16 semaines
Reproduction	790 mg/kg	Rat	TDLo (orale)	
Reproduction	3 mg/m ³	Rat	TCLo (inhalation)	1 à 21 jours gross.

Antimoine (7440-36-0)	Dose d'effet/Concentration	Espèces	Méthode	Temps
Toxicité orale aiguë	100 mg/kg	Rat	LD50	
Toxicité d'inhalation aiguë (poussière/brouillard)	13,5 mg/m ³	Humaine	LCLo	4 heures
Tumorigène/Cancérogène	50 mg/m ³	Rat	TCLo	7 heures 52 semaines (int.)

Arsenic (7440-38-2)	Dose d'effet/Concentration	Espèces	Méthode	Temps
Toxicité orale aiguë	763 mg/kg	Rat	LD50	
Toxicité orale aiguë	5 mg/kg	Rat	LDLo	
Mutagène	0,211 mg/L	Humaine	Orale	15 ans
Reproduction	605 ug/kg	Rat	TDLo	35 semaines de gross.

11.2. Autres informations :

11.2.1 Effets cancérogènes :

Le matériel est un article. Aucun effet sur la santé n'est prévu si ce produit est utilisé comme vendu, dans des conditions normales. Le matériau ne contient pas de composants qui présentent des effets cancérogènes.

Effets cancérogènes			
	CAS	IARC	NTP
Plomb	7439-92-1	Group 2A – Substance probablement cancérogène	Raisonnement anticipé comme étant cancérogène pour l'homme

11.2.2 Voies d'exposition :

11.2.2.1. En cas d'ingestion :

Aiguë (immédiat) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu. L'ingestion de plomb peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et de fortes crampes.

Chronique (retardé) : Aucune donnée disponible

11.2.2.2. En cas de contact avec la peau :

Aiguë (immédiat) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.

Chronique (retardé) : Aucune donnée disponible



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 11 de 23

11.2.2.3. En cas d'inhalation :

Aiguë (immédiat) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu. Le contenu d'un accumulateur peut irriter les voies respiratoires.

Chronique (retardé) : Des contacts répétés et prolongés peuvent provoquer une irritation.

11.2.2.4. En cas de contact avec les yeux :

Aiguë (immédiat) : Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu. Le contenu d'un accumulateur peut irriter les voies respiratoires.

Chronique (retardé) : Aucune donnée disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Toxicité aquatique

12.1.1 Substances

Toxicité aiguë (court terme) : Aucune donnée

Dose d'effet	Période d'exposition	Espèces	Méthode	Évaluation	Remarque

Persistence/dégradabilité : Le plomb est persistant dans les sols et les sédiments.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthode de traitement de déchets

13.1.1 Élimination de produit/emballage :

Se débarrasser du contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

13.1.2 Code/désignation de déchets selon EWC/AVV :

16 06 05

13.2. Renseignements complémentaires :

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux et ils sont soumis aux dispositions de cette directive, sauf si l'article 1er, paragraphe 5, de ladite directive s'applique.



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 12 de 23

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Le transport de batteries sèches est non réglementé

14.1. Transport terrestre (CFR 49 : DOT)

Ce produit est dangereux tel que défini par 49CFR 172.101 par le Département américain des transports

Numéro ONU. :

Désignation officielle de transport :

Classe(s) :

Groupe d'emballage :

Étiquette(s) de danger :

Disposition(s) spéciale(s)/Exceptions :

Transport terrestre (ADR/RID/GGVSEB) :

Ce produit est classé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comme des marchandises dangereuses.

Numéro ONU. :

Désignation officielle de transport :

Classe(s) :

Code de classification :

Groupe d'emballage :

Étiquette(s) de danger :

Disposition(s) spéciale(s) :

Transport terrestre (TDG) :

Ce produit est classé comme marchandise dangereuse par les normes TMD de l'ONU N° :

Désignation officielle de transport :

Classe(s) :

Groupe d'emballage :

Étiquette(s) de danger :

Disposition(s) spéciale(s) :

14.2. Transport maritime (IMDG-Code/GGVSee) :

Ce produit n'est pas classé comme marchandise dangereuse par les normes TMD de l'ONU N° :

Désignation officielle de transport :

Classe(s) :

Groupe d'emballage :

Polluant marin :

Disposition(s) spéciale(s) :



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 13 de 23

14.3. Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) :

Ce produit est classé comme marchandise dangereuse par l'Association du transport aérien international (IATA) ou l'OACI.

N° ONU. :

Désignation officielle de transport :

Classe(s) :

Groupe d'emballage :

Disposition(s) spéciale(s) :

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières applicable à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements nationaux (Canada) :

Classification WHMIS :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification du Règlement sur les produits contrôlés.

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Liste canadienne DSL :

Les substances suivantes sont répertoriés sur la liste canadienne DSL :

Plomb (7439-92-1); Acide sulfurique (7664-93-9); Antimoine (7440-36-0); Étain (7440-31-5); Arsenic (7440-38-2); Calcium (7440-70-2)

Liste canadienne NDSL :

Aucun des composants sur cette FDS sont inscrites sur la liste canadienne NDSL :

SIMDUT : Liste de divulgation d'ingrédients :

Substance	N° CAS	% de poids	Limite de divulgation %
Calcium	7440-70-2	0,002%	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92%	0,1%
Plomb en composés de plomb		89-92%	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92%	1%
Étain	7440-31-5	0,006%	1%
Antimoine	7440-36-0	0,2 %	1%
Antimoine en composés d'antimoine		0,2%	1%
Arsenic	7440-38-2	0,003%	0,1%

CEPA : Liste de Substances prioritaires

Substance	N° CAS	% de poids	Limite de divulgation %
Calcium	7440-70-2	0,002%	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92%	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92%	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92%	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006%	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2 %	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2%	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003%	Non répertoriée



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 14 de 23

15.1.2 Règlements nationaux (Chine) :

Les composants suivants sont répertoriés sur la liste de l'inventaire pour la Chine :

Plomb (7439-92-1); Acide sulfurique (7664-93-9); Antimoine (7440-36-0); Étain (7440-31-5); Arsenic (7440-38-2); Calcium (7440-70-2)

15.1.3 Règlements nationaux (Union européenne) :

Classification :

XI

Phrases relatives aux risques :

R36, R38

Phrases relatives aux précautions :

S1/2, S26, S30, S45

Les composants suivants sont répertoriés sur la liste EU EINECS :

Plomb (7439-92-1); Acide sulfurique (7664-93-9); Antimoine (7440-36-0); Étain (7440-31-5); Arsenic (7440-38-2); Calcium (744070-2)

Aucun des composants mentionnés ci-dessus sont répertoriés sur la liste EU ELNICS.

Limites de concentration CLP (1272/2008)

Substance	CAS	% de poids	Limite de concentration
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	2,5% ≤ C : Répr. Cat. 3; R62 1 % ≤ C : Xn; R20/22 0,5 % ≤ C : R33
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	0,25% ≤ C : Xn; R20/22
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée

Substance	CAS	% de poids	Substances et préparations
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	A, E, 1 (à l'exception de celles visées ailleurs dans l'annexe)
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	A, 1 (à l'exception de téroxyde, pentoxyde, trisulfure, pentasulfure et celles visées ailleurs dans l'annexe)
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 15 de 23

Allemagne

Restrictions de plomb :

La concentration de plomb dans le sang supérieur à 300 mg/L chez les employés de sexe masculin et 100 ug/L chez les employés de sexe féminin nécessite une formation supplémentaire pour l'hygiène personnelle et la vigilance. La concentration de plomb dans le sang supérieur à 350 mg/L chez les employés de sexe masculin et 200 ug/L dans les employés de sexe féminin nécessite une formation supplémentaire pour l'hygiène personnelle et la vigilance; la concentration de plomb dans le sang supérieur à 400 mg/L chez les employés de sexe masculin et 300 ug/L dans les employés de sexe féminin nécessite une formation supplémentaire pour l'hygiène personnelle et la vigilance; Voir TRGS 505 pour les règlements détaillés concernant le plomb et les composés de plomb.

Les restrictions d'emploi pour les employés de moins de 18 ans; les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes ou qui allaitent; interdit pour une utilisation à domicile basée sur le lieux de travail; restrictions applicables pour l'utilisation des composés de plomb dans les matériaux d'emballage, les systèmes d'eau potable, les voitures, les appareils électriques et électroniques; voir TRGS 505 pour des règlements détaillés concernant le plomb et les composés de plomb.

Limites d'émission pour les Poussières inorganiques

Substance	CAS	% de poids	Limite d'émission
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	2,5 g/h de Débit massique (classe II); 0,5 mg/m ³ de concentration massique (classe II)
Plomb en composés de plomb		89-92	2,5 g/h de Débit massique (classe II); 0,5 mg/m ³ de concentration massique (classe II, comme Pb)
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	5 g/h de Débit massique (classe III); 1 mg/m ³ de concentration massique (classe III)
Antimoine	7440-36-0	0,2	5 g/h de Débit massique (classe III); 1 mg/m ³ de concentration massique (classe III)
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	5 g/h de Débit massique (classe III, comme Sb); 1 mg/m ³ de concentration massique (classe III, comme Sb)
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 16 de 23

15.1.4 Règlements nationaux (Japon) :

Les produits chimiques suivants sont sur la liste ENCS du Japon :

Plomb (7439-92-1); Acide sulfurique (7664-93-9); Antimoine (7440-36-0); Étain (7440-31-5); Arsenic (7440-38-2); Calcium (744070-2)

Substance	CAS	% de poids	Limite
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	0,1 % en poids
Plomb en composés de plomb		89-92	0,1 % en poids
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	0,1 % en poids

Prévention ISHL pour l'empoisonnement au plomb

Substance	CAS	% de poids	État
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée

Substances à déclaration obligatoire ISHL

Substance	CAS	% de poids	Limite
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	0,1 % en poids
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	0,1 % en poids
Étain	7440-31-5	0,006	0,1 % en poids
Antimoine	7440-36-0	0,2	0,1 % en poids
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	0,1 % en poids
Arsenic	7440-38-2	0,003	0,1 % en poids

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique : Normes d'émissions pour les Polluants atmosphériques

Substance	CAS	% de poids	Limite d'émission
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	16-20 mg/Nm ³
Plomb en composés de plomb		89-92	16-20 mg/Nm ³
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 17 de 23

Registre des rejets et des transferts de polluants (PRTR) : Classe 1 Substances

Substance	CAS	% de poids	État
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	304
Plomb en composés de plomb		89-92	305(substance désignée Classe 1)
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	31
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	31
Arsenic	7440-38-2	0,003	332 (substance désignée Classe 1)

Normes d'évaluation sur l'Environnement de travail ISHL : Niveaux de contrôle administratifs

Substance	CAS	% de poids	Limite
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	0.05 mg/m ³ ACL
Plomb en composés de plomb		89-92	0.05 mg/m ³ ACL (comme Pb)
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	0.003 mg/m ³ ACL

15.1.5 Règlements nationaux (Corée) :

Les substances suivantes sont répertoriés sur la liste coréenne KECL :

Plomb (7439-92-1); Acide sulfurique (7664-93-9); Antimoine (7440-36-0); Étain (7440-31-5); Arsenic (7440-38-2); Calcium (744070-2)

15.1.6 Règlements nationaux (Mexique) :

Registre des rejets et transferts de polluants : Déclaration des émissions

Substance	CAS	% de poids	Quantités seuils
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	1 kg/an TQ
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	1 kg/an TQ

15.1.7 Règlements nationaux (États-Unis) :

Les substances suivantes sont sur la a liste de droit de savoir MA, NJ, et PA.

Plomb (7439-92-1); Acide sulfurique (7664-93-9); Antimoine (7440-36-0); Étain (7440-31-5); Arsenic (7440-38-2); Calcium (7440-70-2)

Les substances suivantes sont répertoriés sur la liste TSCA :

Plomb (7439-92-1); Acide sulfurique (7664-93-9); Antimoine (7440-36-0); Étain (7440-31-5); Arsenic (7440-38-2); Calcium (7440-70-2)

OSHA : Produits chimiques spécifiquement réglementés



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 18 de 23

Substance	CAS	% de poids	Limite
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	30 ug/m ³ Niveau action (Poison, voir 29 CFR1910.1025); 50 ug/m ³ TWA
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	30 ug/m ³ Niveau action (Poison, voir 29 CFR
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée

CAA : Polluants atmosphériques dangereux pour 1990

Substance	CAS	% de poids	Limite
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	(comprend toute substance chimique unique qui contient du plomb dans le cadre de son infrastructure)
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	(comprend toute substance chimique unique qui contient du plomb dans le cadre de son infrastructure)
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 19 de 23

CERCLA/SARA

Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer

Substance	CAS	% de poids	Quantité à déclarer
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	10 lb final RQ (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grande que 100 micromètres); 4,54 kg de QR finale (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grande que 100 micromètres)
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	5000 lb final RQ (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grande que 100 micromètres); 2270 kg de RQ finale (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grande que 100 micromètres)
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	1 lb final RQ (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grande que 100 micromètres); 0,454 kg de RQ finale (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grande que 100 micromètres)

Section 302 Substances extrêmement dangereuses EPCRA RQ

Substance	CAS	% de poids	Quantité à déclarer
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 20 de 23

Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQ

Substance	CAS	% de poids	Quantité seuil de planification
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	Non répertoriée

RCRA

Base pour répertoire : Appendix VII

Substance	CAS	% de poids	Base
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Inclus dans les flux de déchets : F035, F037, F038, F039, K002, K003, K005, K046, K048, K049, K051, K052, K061, K062, K064, K065, K066, K069, K086, K100, K176
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Inclus dans les flux de déchets : F039, K021, K161, K177
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	Inclus dans les flux de déchets : F032, F034, F035, F039, K031, K060, K084, K101, K102, K161, K171, K172, K176

Déchets de série D : Concentration maximale des contaminants pour la caractéristique toxique

Substance	CAS	% de poids	Niveau réglementaire
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	5,0 mg/L
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	5,0 mg/L



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 21 de 23

Constituants dangereux : Appendix VIII to 40 CFR 261

Substance	CAS	% de poids	État
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Constituant dangereux - aucun numéro de déchet
Plomb en composés de plomb		89-92	Constituant dangereux - aucun numéro de déchet
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Constituant dangereux - aucun numéro de déchet
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Constituant dangereux - aucun numéro de déchet
Arsenic	7440-38-2	0,003	Constituant dangereux - aucun numéro de déchet

Californie : California Proposition 65

Substance	CAS	% de poids	État
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Cancérogène (date initiale 10/1/92); toxicité pour le développement (date initiale 2/27/87); 0,5 ug/jour (maximum niveau de dose admissible); 15 ug/jour par voie orale (aucun niveau de risque significatif); toxicité pour la reproduction femelle (date initiale 2/27/87); toxicité pour la reproduction masculine (date initiale 2/27/87)
Plomb en composés de plomb		89-92	Cancérogène (date initiale 10/1/92)
Plomb en plomb, composés inorganiques		89-92	Toxicité pour le développement
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	0.06µg/j d'inhalation (aucun niveau de risque significatif); 10 ug/j, sauf par inhalation (aucun niveau de risque significatif)



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 22 de 23

Pennsylvanie

Liste de danger environnemental

Substance	CAS	% de poids	Niveau réglementaire
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	
Plomb en composés de plomb		89-92	
Plomb en plomb, composés inorga-		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	
Arsenic	7440-38-2	0,003	

Substances dangereuses spéciales

Substance	CAS	% de poids	Niveau réglementaire
Calcium	7440-70-2	0,002	Non répertoriée
Plomb	7439-92-1	89-92	Non répertoriée
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorga-		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Non répertoriée
Antimoine	7440-36-0	0,2	Non répertoriée
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Non répertoriée
Arsenic	7440-38-2	0,003	

Rhode Island : Liste de substances dangereuses

Substance	CAS	% de poids	Niveau réglementaire
Calcium	7440-70-2	0,002	Inflammable
Plomb	7439-92-1	89-92	Toxique (poussière et vapeur)
Plomb en composés de plomb		89-92	Non répertoriée
Plomb en plomb, composés inorga-		89-92	Non répertoriée
Étain	7440-31-5	0,006	Toxique
Antimoine	7440-36-0	0,2	Toxique
Antimoine en composés d'antimoine		0,2	Toxique
Arsenic	7440-38-2	0,003	Toxique; cancérigène

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Pertinent R-, H- et EUH-phrases (numéro et texte complet) :

Abréviations de danger :

Xn : Nocif

Xi : Irritant

C : Corrosif

Phrases relatives aux risques :

R35 : Provoque de graves brûlures.

R36 : Irritant pour les yeux R38 : Irritant pour la peau **Phrases de sécurité :**

S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste



Nom commercial : Batterie chargée sèche

Date d'impression : Le 10 juillet 2015

Date de révision : Le 10 juillet

Page 23 de 23

S30 : Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer l'étiquette)

Mention de danger :

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

Conseil de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P233 : Conserver le récipient bien fermé.

P210 : Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes nues, pendant le chargement des accumulateurs.

16.2. Informations complémentaires :

L'information contenue dans ce document est basée sur des données considérées comme exactes. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite n'est fournie concernant l'exactitude de ces données ou les résultats à obtenir de l'utilisation de celui-ci. GS Battery (U.S.A.) Inc. décline toute responsabilité de blessures au vendée ou aux tiers causés directement par le produit si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la feuille de données. En outre, GS Battery (U.S.A.) Inc. décline toute responsabilité de blessures au vendée ou aux tiers causés directement par le produit si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la feuille de données. En outre, le vendée assume le risque dans l'utilisation du matériaux.